

COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

Français(es) nés(ées) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier (six mois pour les territoires d'Outre-Mer), à renouveler si l'état civil de l'un des futurs époux a été modifié avant la date prévue pour la cérémonie de mariage. Il devra en aviser le service état civil et produire une nouvelle copie de son acte mis à jour.

Français(es) né(es) à l'étranger ou français(es) par naturalisation :

Délivrée par le ministère des Affaires étrangères, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage.

Ministère des Affaires étrangères

Service central de l'état civil

44941 Nantes cedex 9

Tél : 02 51 77 20 20

Internet : www.diplomatie.gouv.fr/francaise/etacivil/demande.html

Apatrides et réfugiés(es) politiques :

Délivrée par l'office français de protection des apatrides et réfugiés(ées), datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage. O.F.P.R.A 201 rue Carnot, 941 36 Fontenay-sous-Bois Tél : 01 58 68 10 10

Ressortissants(es) étrangers(ères) :


Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de six mois, à renouveler si l'état civil d'un des futurs époux a été modifié avant la date prévue pour la cérémonie de mariage. Il devra en aviser le service état civil et produire une nouvelle copie de son acte mis à jour.

La copie intégrale de l'acte de naissance devra être rédigée en français ou traduit (traduction du tampon inclus) par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel en France.

Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale. Délivré par le consulat ou l'Ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Certificat de célibat

Certificat de non-remariage pour les divorcés(es)

 A chaque fois que le document est rédigé en langue étrangère, vous devez joindre une traduction originale établie par un traducteur agréé (le tampon figurant sur le document, s'il est en langue étrangère, doit être obligatoirement traduit).

JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE RÉCENT (Original et photocopie)

Titre de propriété, certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer récent, facture gaz, électricité, téléphone fixe, fournisseur d'accès internet, assurance logement, ...

Pour les personnes vivant à l'étranger : ils doivent fournir un justificatif du dernier domicile dans leur pays.

JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (original et photocopie)

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFRA pour les réfugiés(es) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie.

DÉSIGNATION DES TÉMOINS

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité, permis de conduire, passeport). Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus.

CAS PARTICULIERS

MAJEURS(ES) SOUS CURATELLE :

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles,

MAJEURS(ES) SOUS TUTELLE :

Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

VEUFS(VES) :

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

ENFANTS COMMUNS NES AVANT LE MARIAGE :

Les enfants doivent avoir été reconnus par les deux parents, joindre le livret de famille des parents non mariés avec l'acte de naissance de moins de trois mois de chaque enfant.

MILITAIRES DE LA LEGION ETRANGERE DEPUIS MOINS DE 5 ANS :

Autorisation du ministère de la Défense.

AGENTS DIPLOMATIQUES OU CONSULAIRES :

Autorisation du ministère des Affaires étrangères.

EPOUX EPOUSE

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) le : _____

Veuf(ve) depuis le : _____

Domicilié(e) à : _____

Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à : _____

Téléphone : _____

Père :

Nom et prénom(s) : _____

Domicilié à : _____

Profession : _____ ou décédé

Mère :

Nom et prénom(s) : _____

Domiciliée à : _____

Profession : _____ ou décédée

EPOUX EPOUSE

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale :

Célibataire

Divorcé(e) le : _____

Veuf(ve) depuis le : _____

Domicilié(e) à : _____

Résident(e) (depuis au moins 1 mois) à : _____

Téléphone : _____

Père :

Nom et prénom(s) : _____

Domicilié à : _____

Profession : _____ ou décédé

Mère :

Nom et prénom(s) : _____

Domiciliée à : _____

Profession : _____ ou décédée

1) Nombre d'enfants en commun :

2) Adresse du futur domicile conjugal : _____

3) Existe-t-il un contrat de mariage.

Oui Non

Si oui, le contrat de mariage a été signé le : _____

Nom du notaire devant lequel le contrat a été signé : _____

Adresse de l'étude notariale : _____

En cas de contrat, fournir l'attestation notariale au plus tard 15 jours avant le mariage.

4) Cérémonie religieuse :

Oui Non

5) Echange des alliances lors de la cérémonie à la Mairie :

Oui Non

6) Parution dans le journal communal :

Oui Non

7) Ordre de désignation dans l'acte de mariage : L'ordre de désignation des époux-ses dans l'acte de mariage est laissé au libre choix des intéressés-es au moment du dépôt de leur dossier de mariage, nous déclarons par la présente choisir l'ordre suivant :

Nom et prénom(s) de l'époux-se à mentionner en premier : _____

Nom et prénom(s) de l'époux-se à mentionner en premier : _____

Ce choix est considéré comme définitif et ne pourra pas faire l'objet d'une modification.

Suivant l'article 441-7 du Code Pénal, nous sommes informés des peines prévues pour toutes fausses déclarations.

Signature

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article 441-7 du Code Pénal

Je soussigné(e) : _____

Né(e)le : ____ / ____ / ____ à _____

Atteste sur l'honneur :

Célibataire Ne pas être remarié(e) Ne pas être pacsé(e)

Et connaître l'article 441-7 du code pénal.

Domicilié(e) Résident(e) sans interruption depuis le : ____ / ____ / ____ jusqu'au ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ commune : _____

Signature

Je soussigné(e) : _____

Né(e)le : ____ / ____ / ____ à _____

Atteste sur l'honneur :

Célibataire Ne pas être remarié(e) Ne pas être pacsé(e)

Et connaître l'article 441-7 du code pénal.

Domicilié(e) Résident(e) sans interruption depuis le : ____ / ____ / ____ jusqu'au ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ commune : _____

Signature

LISTE DES TEMOINS

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

1er TEMOIN

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Profession : _____

2eme TEMOIN

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Profession : _____

3eme TEMOIN

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Profession : _____

4eme TEMOIN

Nom : _____

Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Adresse complète : _____

Profession : _____